

71^e année - n°3 - mars 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Plus que jamais :
la lutte continue
P. 3



LE MOT QUI PUE
Politique
P. 7



CHEMINOTS
Je suis rouge de colère
Ne touche pas
à ma Caisse !
P. 9

Paiement de la prime syndicale 2014

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2014 au cours du premier trimestre 2015. Ce formulaire comporte quatre parties. Vérifiez que les données mentionnées dans la partie A « rubrique à compléter par l'administration » sont exactes. Les erreurs éventuelles et les données lacunaires peuvent être modifiées dans la partie B du formulaire. Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2015 !**

La prime syndicale 2014 sera réglée avant le 30 septembre 2015 et s'élève à 90 € maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

La fin des duplicatas !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2014 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2013 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.

8 mars 2015 - Journée internationale des droits des Femmes

Camarades ! Le gouvernement fédéral nous a déclaré la guerre ! Il attaque notre modèle de société pour l'éradiquer. Ils veulent faire de nous des travailleurs et travailleuses :

- pauvres (saut d'index et modérations salariales) ;
- vieux et vieilles. 6 femmes sur 10 devront travailler jusqu'à 67 ans faute de pouvoir faire valoir 42 ans de carrière ;
- en mauvaise santé (réductions des budgets « soins ») ;
- corvéables à outrance sans aucun respect de la conciliation vie privée et professionnelle ;
- exclus du chômage, dont une grande majorité de femmes sous statut « cohabitant » et cela même si elles ont cotisé durant de nombreuses années ;
- exclus d'un système suite à la privatisation des services publics.

Des services publics affaiblis par les trop nombreuses économies à réaliser ! Les femmes en seront triplement victimes puisqu'elles y sont majoritairement employées, qu'elles en sont les principales usagères et qu'elles devront en plus assumer le rôle jusqu'alors assumé par la collectivité.

FINIR DÉPOUILLÉES ? LES FEMMES DISENT NON !

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'Amicale des Pensionnés organise le 21 mars, en ses locaux place Verte 15 à Tournai, son Bingo, ouvert à tous les affiliés CGSP. Inscriptions à partir de 14h. Droit d'inscription : 5 €

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :
J. Thonon, Secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur et Président de la FGTB,
M. Meyer, Président de la CGSP,
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations :
12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 17 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : SACNam 1^{er} mai 2015) ;
- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;
- par mail :
maryse.dussart@cgsp.be ou veronique.lenaerts@cgsp.be

Plus que jamais : la lutte continue

Les dernières élections grecques soulèvent un espoir et cet espoir est fondé.

Pour la première fois depuis très longtemps, c'est l'arrivée au pouvoir d'une gauche en rupture avec la logique TINA (*there is no alternative, il n'y a pas d'alternative*). Cette gauche, que les médias s'obstinent à qualifier d'*extrême*, est avant tout le résultat, non d'un hasard, mais d'une mobilisation sociale de cinq années. Cinq années de lutte acharnée contre un gouvernement qui a mené la politique la plus néfaste, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux travailleurs et travailleuses.

Ne nous faisons pas d'illusions ! Tant à l'intérieur de la Grèce, que partout en Europe, ce nouveau pouvoir grec a de nombreux ennemis. Si jamais il arrive à démontrer qu'une autre politique est possible, c'est tout le modèle voulu par le monde patronal et par les technocrates européens qui s'effondrera. C'est pour cela, et les travailleurs et travailleuses grecs l'ont bien compris, qu'il faut poursuivre la mobilisation.

Nous aussi, dans tous les pays européens, nous devons nous battre aux côtés des travailleurs grecs. Espérons que demain, en Espagne, un autre front anti-austérité gagne les élections et que partout en Europe, la démonstration se fasse qu'une autre politique est possible !

Non à l'austérité, oui à la solidarité, oui à une économie durable et solidaire basée sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs !

Cela nous ramène à la situation en Belgique.

La FGTB, et donc la CGSP, a rejeté le mauvais accord interprofessionnel et elle a raison. La CSC a quant à elle dit oui à 52 %. Cela veut donc dire aussi que 48 % de nos collègues partageaient notre analyse ! Et si on lit le résultat à l'aune communautaire, une majorité de militants CSC francophones partageaient notre point de vue. Ce résultat doit être plus important pour nous que le résultat global.

En effet, partout où cela est possible, il faut continuer l'action, la plus dure possible, face à un gouvernement ou une majorité parlementaire fédérale qui ne nous ménage en rien. Particulièrement au niveau des services publics : privatisations, diminutions de dotations, licenciements, atteintes au statut, prolongement de la carrière de plusieurs années, atteintes au droit de grève, stigmatisations encore plus fortes des allocataires sociaux, etc.

Les gouvernements régionaux et communautaires ne peuvent non plus se réfugier derrière cet abominable gouvernement De Wever pour espérer passer en douce des mesures qui n'en seraient pas éloignées.

Le combat doit être dur, nous ne devons nous priver d'aucune arme. La grève sera nécessaire si nous voulons gagner ! Pour la réussir, nous devons à nouveau convaincre certains de nos camarades et de nos collègues que rien n'a évolué, que le gouvernement fédéral n'a, en rien, fait machine arrière.

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles refusent d'entendre les revendications des représentants des travailleurs. Un nombre croissant de communes licencient ou s'apprentent à le faire. Tout cela doit nous réunir : NON à l'austérité, NON aux inégalités grandissantes, OUI à une politique solidaire. Pour cela, OUI aux actions interprofessionnelles et OUI aux actions des travailleurs et travailleuses des services publics !

MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

Le 9 décembre 2014, la CGSP wallonne a accueilli **Andrea Rea**, professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles et directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME) et **François Gemenne**, chercheur au CEDEM (Centre d'étude des migrations) de l'ULG et chercheur associé au CERI, Sciences Po de Paris, et aussi accessoirement également connu comme l'homme qui a cloué le bec à Florian Philippot, un des ténors du Front national (FN) lors d'une émission française de grande écoute...

Une grande conférence syndicale consacrée aux mensonges et fantasmes qui circulent autour de l'immigration et qui venait à point nommé à l'heure où chez nous la gestion du dossier migratoire devient de plus en plus étriquée mais surtout au moment où, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les amalgames les plus pourris fleurissent sur les réseaux sociaux.

Une histoire qui se répète

Andrea Rea le souligne d'emblée : l'histoire a tendance à se répéter, les immigrants sont souvent ressentis comme une menace. Ceci est notamment lié au fait que, contrairement aux Etats-Unis, les Etats européens ne se sont jamais considérés comme des Etats d'immigration. Partant, les stéréotypes qui circulaient dans les années cinquante à propos par exemple des Italiens comme ceux agitant le spectre d'une *invasion* incontrôlée de personnes qui viennent prendre notre travail, qui vont faire baisser le niveau scolaire ou changer notre culture ont toujours cours aujourd'hui pour caractériser d'autres migrants.

Y a-t-il d'ailleurs vraiment lieu de parler d'*invasion* lorsque nous constatons que la proportion de non-Européens arrivés au sein de l'Union européenne est très faible ? Ainsi, en Belgique, l'immigration de travail s'élève à 6 % mais il subsiste une *impression* d'invasion qui

découlerait du regroupement familial, de la concentration dans certains quartiers et des demandes d'asile pour raisons humanitaires. Cette impression, d'ailleurs entretenue dans certains milieux, laisse penser que l'État ne maîtriserait plus les flux parce que les gens utilisent tout simplement des droits qui sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, le marché de l'emploi reste un lieu où la discrimination est prépondérante. Elle s'aggrave souvent du fait que de nombreux travailleurs migrants



sont la plupart du temps utilisés à des fins de dérégulation des conditions de travail et de dumping social, principalement dans les secteurs de la construction et de l'horticulture.

Une gestion managériale de l'immigration

François Gemenne analyse plusieurs préjugés afin de questionner leur légitimité. Certains reposent davantage sur une perception et moins sur la

réalité et si le fossé entre les deux tend à s'accroître, la plupart des politiques migratoires actuelles se fondent sur cette mauvaise perception. Lorsqu'un gouvernement met en avant sa volonté de lutter contre la fraude et les abus dans le domaine de l'asile, il crée une certaine représentation de l'immigré dans l'espace public. Et il tend à dissimuler cette représentation idéologique derrière la froideur d'une politique managériale. Nous le constatons d'ailleurs indépendamment de la tendance politique du gouvernement en place (pour autant qu'il soit encore possible de les distinguer). Cette gestion managériale (il faut faire du chiffre) explique la popularité de personnes comme Maggie De Block qui ont su se fondre dans cette logique.

Trois préjugés qui ont la vie dure

L'immigration nous coûte cher

Tout semble indiquer au contraire que l'impact fiscal de l'immigration serait positif. Toutefois, d'un point de vue stratégique, la question suivante surgit : répondre à cette allégation n'équivaudrait-il pas à lui conférer une certaine légitimité ? D'autant plus que cette question n'est jamais mise en avant pour d'autres strates de la population (les enfants coûtent cher, les personnes âgées aussi, par ailleurs). Or, si aucun compte n'est demandé à ceux-ci, les immigrants sont quant à eux sommés de



se justifier et de faire valoir leur légitimité dans le corps social.

Notre société serait confrontée à un problème d'intégration

L'immigration a changé et est devenue plus visible mais la véritable question est celle de savoir quelle intégration est souhaitée. Les immigrés doivent-ils nier leur culture pour maximiser leurs chances d'intégration ? Que fait réellement notre société pour les intégrer ? Et s'intégrer certes, mais à quoi ? La Belgique, pour prendre cet exemple, est un pays divisé. Quelle intégration promouvoir quand on peine déjà à définir le Belge type ? En quoi d'ailleurs un pays qui n'existe pas vraiment serait-il menacé ?

On ne peut pas accueillir toute la misère du monde

Tout d'abord, rappelons que Michel Rocard, auteur de cette phrase, avait dit : « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en prendre sa part* ».

Cliché absolu, cette assertion tronquée tendrait à indiquer l'existence d'un

plafond infranchissable dans chaque société. Ensuite, de tels propos sont tout bonnement insultants : de quelle misère du monde parle-t-on ?

Outre les immenses dangers, la migration est un processus qui coûte très cher au migrant. La traversée de la Méditerranée s'élève à 3 000/5 000 euros ;

les familles, voire des villages entiers, se cotisent pendant des années. Ceux qui arrivent dans nos contrées sont donc loin d'être les plus pauvres qui, quant à eux, restent au pays ou, s'ils arrivent à migrer, rejoignent les pays avoisinants.

En outre, la décision de migrer est tout sauf une décision prise à la légère : il s'agit généralement d'une décision mûrement réfléchie, prise à contrecœur, qui est le fruit d'un projet. Qui abandonnerait ses proches le cœur léger ?

Ces trois préjugés témoignent d'une profonde méconnaissance de l'immigration et pointent aussi la faillite et l'impuissance de la classe politique qui croit et/ou qui fait croire que les flux pourraient être maîtrisés rien qu'en jouant avec les allocations. En réalité, les flux migratoires sont non seulement un droit fondamental, ce sont surtout un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.

La mise en concurrence comme modèle de société

Basé sur une perception faussée de l'immigration, le vent fétide du racisme souffle et n'épargne personne. Ainsi, malheureusement, avoir fait partie de l'immigration n'est pas un antidote au racisme. La société capitaliste est une société de rivaux et, entre les travailleurs mis en concurrence généralisée, le racisme peut poindre quand le dernier arrivé menace l'emploi de celui déjà là. Cette concurrence rend complexe la mobilisation sur la question du travail. Par contre, c'est moins le cas sur celle du droit de séjour comme en témoignent les mouvements d'empathie lorsqu'il est question d'exclure des enfants scolarisés.

Ainsi, selon nos invités, il y a eu une

”
Les flux migratoires sont un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.
 “

démision de la gauche, au milieu des années 1980, face à la montée de l'extrême droite. Démision qui peut être résumée par l'acceptation de l'idée selon laquelle le FN poserait les bonnes questions (et ce faisant dicterait les termes du débat) mais n'apporterait pas les bonnes réponses.

Face à cette erreur, il conviendrait de ne pas entrer dans une surenchère émotionnelle et narrative et d'éviter autant les généralisations abusives que les cas particuliers, même pour mettre

François Gemenne



Andréa Réa



en exergue les mérites individuels de l'un ou l'autre.

Par contre, il est nécessaire de rajouter de la rationalité dans le débat et de la cohérence dans les positions officielles. En effet, le dumping social par exemple montre clairement qu'il s'agit d'un phénomène politiquement organisé. Depuis longtemps, la Confédération européenne des syndicats a demandé en vain que les textes légaux englobent la responsabilité du donneur d'ordre. À ce sujet, il règne une grande hypocrisie dans les rapports entre le marché et l'immigration et il est toujours bon de rappeler que les premières victimes sont les travailleurs détachés eux-mêmes.

« Puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine »

Si la perception dominante est celle d'une immigration plus visible, c'est aussi parce que l'Islam est devenu la deuxième religion européenne. La tâche compliquée qui se présente à nous est celle de trouver des manières de vivre ensemble. Il faut à tout prix pouvoir les mettre en œuvre, car le risque induit par le fait de nier les gens dans leur essence revient à semer les graines de la radicalisation des valeurs. L'attentat

meurtrier contre Charlie Hebdo en ce début d'année ne confirme que trop cette urgence : *« puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine. »*

Nos deux intervenants ont conclu de concert qu'il faut accepter l'idée que la société bouge, qu'elle n'est pas un musée et que l'ingéniosité mise en œuvre en Belgique sur le plan institutionnel, notamment dans la construction alambiquée de notre système fédéral, devrait être tout aussi possible dans le cadre de la cohabitation harmonieuse de personnes différentes et égales, par un déplacement de la perspective, sans éluder la question de la place de la religion dans l'espace public.

Une autre exclusion sociale ?

Lors du débat, un des intervenants soulignait que nos sociétés occidentales vivaient actuellement une forme à rebours de migration et d'exclusion sociale. Celles, volontaires et absurdes, de cette part la plus fortunée de nos sociétés qui entend ne plus participer par ses impôts à la construction et à l'amélioration de notre vivre ensemble. Cette sécession fiscale, cette *violence des riches*, démontre parfaitement cette

dialectique de la perception dont nous parlions dès l'abord.

Elle met en exergue cette lutte permanente nécessaire contre les inégalités et le rôle fondamental en matière d'intégration que les syndicats en général et chacun de nous en particulier ont à y jouer.

Ce débat, qui par son ampleur et ses multiples facettes en a ouvert d'autres, a aussi permis de rappeler que l'immigration était et reste un combat de classe, que le partage de points de vue décalés et hors des sentiers archi-battus par des médias dominants, ouvrait la possibilité d'avoir un regard neuf sur des enjeux essentiels. C'est peu et c'est déjà beaucoup. ■



Politique

Au fur et à mesure que le plan d'action du front commun se déroulait et rencontrait par ailleurs un certain succès, les partis politiques de la coalition gouvernementale et tout particulièrement son Premier ministre de l'ombre n'ont eu de cesse de dénoncer des actions qu'ils jugeaient « politiques ». Ainsi, le 2 décembre, Bart De Wever déclarait : « Pour moi, la grève, c'est une solution ultime dans un conflit social. Pas une action politique. ». Et il remettait le couvert le 11 décembre sur les ondes de Bel RTL : « Normalement, la grève est l'arme ultime mais, maintenant, on commence avec des grèves qui sont purement politiques ». Retour et arrêt sur un usage pas si anecdotique de ce qualificatif.

Certes, lorsqu'il s'agit de disqualifier les mouvements sociaux, tous les moyens sont bons, c'est bien connu mais le doute est permis : le bourgmestre d'Anvers vit-il dans un cocon ? Pour lui, il serait impensable, inconcevable même, de faire grève contre des mesures du gouvernement. Le mécontentement ne pourrait émaner que de la visite périodique du bureau de vote.

Disqualifier

Ceci dit, a-t-il déjà rencontré, vécu une grève qui n'était pas politique ? En effet, au sens noble du terme, la politique concerne le fonctionnement d'une communauté, elle porte sur les actions et le développement de cette société. Ce n'est que dans la bouche ou sous la plume des acteurs et commentateurs de la chose politique que cette dernière se réduit souvent à des luttes entre hommes et femmes politiques. Alors, pourquoi à tout prix vouloir recourir à cet adjectif pour disqualifier un adversaire ?

Un relent de thatchérisme

Tout d'abord, les déclarations tonitrueuses et la manière de procéder de ce gouvernement des droites ne sont pas sans rappeler les agissements de Margaret Thatcher. En effet, en 1984, cette dernière a été la première à qualifier la grève des mineurs de « *grève politique* » pour ensuite s'en prendre à la totalité des droits sociaux et démocratiques. Et il est en effet pertinent et judicieux de garder en mémoire ou de revenir sur les conséquences de cette guerre civile qui a touché la Grande-Bretagne à l'époque :

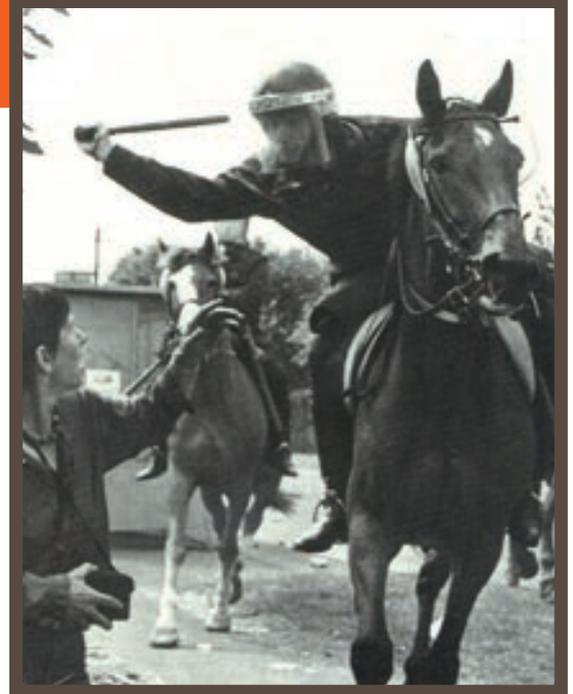
En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

une fois le NUM (le syndicat des mineurs) anéanti (après une grève de 50 semaines accompagnée d'une répression policière sans précédent et de campagnes médiatiques calomnieuses contre les grévistes), le thatchérisme a eu un boulevard devant lui. Les privatisations se sont alors enchaînées : *British Telecom, British Gas, British Airways* et, dans la foulée, le gouvernement a également érodé le droit de grève, limité les possibilités de manifester. En somme, au nom de la lutte contre les grèves politiques, il a induit une défaite du monde du travail face à l'émergence du système néolibéral, un affaiblissement du monde syndical dans son ensemble, aggravant l'atomisation sociale et les inégalités. L'agenda non caché de ces déclarations était de casser les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique.

Restreindre la démocratie ?

Cette idée selon laquelle les grèves politiques contre des mesures gouvernementales serait proscrite et où la démocratie serait réduite aux élections contraste fortement avec l'émergence de voix visant précisément à élargir

le spectre de la démocratie. Et ce verdict singulier ne laisse pas d'étonner puisqu'il émane « *de la bouche de femmes et d'hommes politiques eux aussi... Or, par les temps qui courent, le politique ferait mieux de se valoriser que de se déprécier... (Partant) ne serait-il pas judicieux de rendre à l'adjectif "politique" sinon*



son aura, au moins sa neutralité ?¹ »

En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

La politique, c'est l'affaire du peuple

Les grèves apolitiques n'existent pas, la « *grève est politique au même titre que toutes les activités humaines. Tout est politique, c'est implacable* »² sauf à vouloir nier « *le principe même de la politique : il y a de la politique lorsqu'il y a un peuple, lorsque le peuple ne se confond pas avec sa représentation étatique, mais se déclare et se manifeste lui-même en choisissant ses lieux et ses temps.* »³

1. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
2. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
3. Jacques Rancière, « Le moment esthétique de l'émancipation sociale, entretien » (propos recueillis par Aliocha Wald Lasowski) in *La Revue des livres* n° 7 septembre-octobre 2012, p. 48.

Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

Face au chômage problématique à Bruxelles, les projets et déclarations concernant les politiques d'emploi fleurissent. Encore faudrait-il, pour être pertinents, qu'ils visent l'emploi de qualité et respectent les travailleurs qui sont censés en être les bénéficiaires.

Pris entre les approches restrictives imposées par les gouvernements fédéraux successifs, celles développées par la Région, les logiques d'activation, les réductions de cotisations accordées aux employeurs et les aides qui se muent parfois en pièges, les principaux intéressés - les travailleurs sans emploi - ne trouvent pas leur compte. Quant aux mesures déployées, elles s'avèrent le plus souvent inadaptées puisqu'elles peinent à atteindre leurs objectifs de réduction du chômage dans un contexte où il n'y a pas de travail pour tout le monde (1 demande pour 13 offres à 1 pour 37 selon l'étendue de la zone géographique considérée). Au mieux, il en résulte une régulation à la marge du chômage structurel qui permet au « marché du travail » de maintenir la pression sur les salaires les plus bas.

Toujours plus de pression

Dans les faits, ce sont les chômeurs qui ont le plus de capacités et de compétences personnelles qui accèdent au petit nombre d'emplois offerts à des conditions minimales de stabilité et de salaire. Les autres restent sur le carreau et subissent une pression croissante qui mène à l'exclusion. C'est dans cette logique que s'inscrivent les mesures de limitation des allocations dans le temps et de limitation à trois ans des allocations d'insertion des jeunes qui basculent par milliers du régime des allocations de chômage vers celui de l'aide sociale des CPAS.

C'est le résultat de l'adoption du concept « d'État social actif » qui prétend « activer » les chômeurs en leur octroyant un droit à l'accompagnement et à la formation en contrepartie de preuves de leurs efforts pour trouver un emploi. Une condition méritoire individuelle qui n'existait pas avec l'État-providence qui prévalait jusqu'alors et où l'allocation de chômage se basait sur un principe de responsabilité collective.



Des politiques mieux adaptées

La Région de Bruxelles-Capitale requiert des politiques plus spécifiques pour répondre à la problématique particulière d'emploi marquée à la fois par une forte croissance démographique et par un niveau moyen de formation trop faible des demandeurs d'emploi au regard des exigences de qualification des emplois accessibles.

Sans céder au mythe de « l'employabilité » qui prétend faire coller au mieux offres et demandes d'emplois en adaptant la formation aux attentes supposées des employeurs et en responsabilisant le travailleur par rapport à ses choix, il convient d'utiliser au mieux les ressources et possibilités existantes dans le contexte actuel en replaçant l'humain et les intérêts des travailleurs au centre des logiques d'emploi.

Parmi les moyens budgétaires destinés à favoriser l'emploi (275 millions d'euros),

une part considérable est absorbée par des réductions de cotisations sociales des employeurs. Cette approche coûte à l'État en même temps qu'elle l'appauvrit en le privant de recettes. Il serait préférable de consacrer plus de moyens à l'activation (actuellement seulement 35 millions d'euros).

On répète à l'envi que la formation est la question fondamentale et que c'est là qu'il faut porter les efforts. C'est

une bonne raison pour déplacer la logique d'activation en mettant de nouveaux moyens dans l'enseignement qu'il s'agisse des filières classiques ou de rattrapage plutôt que sur les gages exigés des demandeurs d'emploi.

Il est aussi question de moyens supplémentaires pour la « garantie jeunes » censée lutter contre le chômage des

jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Elle est présentée comme un système win-win, mais il importe qu'elle ne soit pas réduite à un effet d'aubaine pour les employeurs.

Osons ces paris, mais pour des emplois stables, avec des salaires décents - n'en déplaise aux gouverneurs de la Banque nationale et autres « experts » de l'OCDE - et dans le respect des travailleurs !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Je suis rouge de colère – Ne touche pas à ma Caisse !

L'accord de gouvernement attaque de front le statut des Cheminots.

Et on ne s'arrête pas là ; des représentants de la N-VA ont déposé une proposition de loi visant à supprimer notre Caisse de soins de santé.

Il ne faut pas nous laisser bernier par le but avoué qui est le libre choix d'une mutuelle...

Cette manœuvre n'a aucune justification économique et l'État n'intervient pas de manière différente pour les travailleurs du rail.

Il n'y a aucun doute sur l'efficacité de notre mutuelle.

Et si parmi vous certains pensent le contraire, je les invite à prendre contact avec les responsables de notre organisation syndicale. Toutes les réponses à vos questions seront données.

Dans ce but, nous organisons à Namur, fin mars, une journée d'informations. Je vous suggère déjà de vous inscrire via vos permanents régionaux.

N'oublions pas que grâce à la Caisse de solidarité sociale, nous bénéficions d'un remboursement plus conséquent pour les médicaments.

À cela s'ajoute une assurance hospitalisation très très avantageuse aussi bien pour les actifs que pour les pensionnés.

Ces acquis résultent de longues négociations sociales, la CGSP Cheminots se battra donc bec et ongles afin de maintenir une mutuelle de qualité pour les cheminots.

*M. Abdissi,
Président*

Sous-commission paritaire nationale

Compte rendu de la réunion du mercredi 4 février 2015

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP s'exprime par une **déclaration** au cours de laquelle, nous mettons en évidence :

- la reprise du dialogue social pour lequel nous insistons qu'il s'exprime au sein des organes paritaires requis et pas par voie de presse interposée;
- l'emploi et le recours accentué aux recrutements de contractuels en dépit de toutes les règles en vigueur, notamment en termes de rémunération;
- le dossier des pensions et les dangers du glissement du service des pensions HR Rail vers le SdPSP. À cet égard, nous tenons à rappeler l'accord paritaire intervenu en 2006 lors du transfert du fonds des pensions à l'État (€ 300 millions dans les caisses de l'État) qui, en compensation, prévoit le maintien de la gestion des pensions au sein des Chemins de fer belges;
- l'avenir de la mutuelle des cheminots compte tenu du projet de loi en vue de sa suppression éventuelle;
- la suppression des Directeurs de District et sa conséquence pour la présidence des CPR.

De plus, nous souhaitons des précisions sur les conditions dans lesquelles elle est intervenue.

- L'octroi des chèques repas et primes de nuit qui serait entravé, dans certains cas et pour certaines situations, par le logiciel SAP;
- la situation des agents de Syntigo dans le cadre de l'intégration de la filiale au sein d'Infrabel;
- le sort réservé aux agents de maintenance spécialisés en échec lors de l'épreuve de régularisation. Nous souhaitons qu'ils puissent être repris en qualité d'agent de maintenance;
- la suppression du supplément fixe de sélection qui n'est pas prévue par le RGPS 520;
- la modification intervenue dans le paiement des primes des fonctionnaires supérieurs rangs 2 et supérieurs;
- la procédure de recrutement des

emplois de début pour les enfants de cheminots;

- l'organisation d'une épreuve passerelle vers signaleur statuaire;
- la suppression des prospecteurs à la SNCB. Quels sont les objectifs de cette mesure et doit-on y déceler les prémices de la mise en place d'autres économies?
- les primes de confection des accompagnateurs de train. Nous rappelons l'engagement de l'ex-Directeur général Sabin S'Heeren qui, lors de l'installation des TVM, a promis de prévoir une enveloppe budgétaire à ce sujet;
- l'application de tarif à bord sans respecter toute la procédure d'information initialement prévue;
- le Comité de la masse d'habillement qui devrait aborder, notamment, la question du nettoyage de l'uniforme;
- les conditions relatives au déroulement des pauses allaitement;
- la réactivation du groupe de travail conduite infrastructure;
- la problématique de l'octroi des P 42.

Le Président répond :

- qu'il ne peut que déplorer les interventions médiatiques de ces dernières semaines et confirme que le dialogue social doit se réaliser au sein des organes paritaires requis;
- que les dispositions légales en matière de recrutement seront respectées et que HR Rail veillera à leur bonne application au sein du Comité de coordination HR;
- que suite à une rencontre avec les ministres concernés, Galant et Bacquelaine, il a été convenu de la création d'un groupe de travail, au sein des Chemins de fer, relatif aux pensions.
- qu'il a pris connaissance du projet de loi relatif à la suppression de la mutuelle des cheminots mais, qu'à l'heure actuelle, aucune information officielle ni initiative n'avaient été prises à ce sujet;
- que HR Rail n'avait officiellement pas encore été avisé de la suppression des

Directeurs de District et qu'en conséquence aucune démarche n'avait été entreprise en vue de leur remplacement à la présidence du CPR SNCB;

- que la problématique « SAP » de l'octroi des chèques repas et primes de nuit sera examinée;
- que les agents statutaires de Syntigo retourneront à Infrabel;
- que la situation des agents de maintenance spécialisés ayant échoué lors de l'épreuve de régularisation sera examinée en vue d'être réutilisés comme agent de maintenance;
- que l'octroi du supplément fixe de sélection, prévu par le RGPS 520, doit être examiné.
- que le paiement des primes des fonctionnaires supérieurs (rangs 2 et au-delà) a été adapté afin de mieux le mettre en adéquation avec les paramètres en déterminant l'appréciation;
- que la procédure de recrutement dans les emplois de début sera examinée afin de tenir compte de l'inscription des enfants de cheminots;
- que l'organisation d'une épreuve de signaleur statuaire sera examinée;
- qu'une analyse a été réalisée sur l'opportunité de maintenir la fonction de prospecteur. Dans l'affirmative la réglementation devra être adaptée. Dans tous les cas, il n'y aura pas de conséquence pour les agents en bénéficiant aujourd'hui;
- que le dossier relatif aux primes de confection pour les accompagnateurs de train sera examiné lors de la réunion trimestrielle personnel d'accompagnement;
- que le Comité masse d'habillement sera convoqué prochainement;
- que le groupe de travail conducteur infrastructure se réunira le 23 février.

Ordre du jour

1. Prestations de vente dans les gares - Horaires d'accessibilité aux guichets

B-MS, compte tenu de l'évolution des canaux de distribution, adapte l'horaire d'accessibilité de certains guichets.

Les paramètres retenus sont :

- nombre de transactions;
- nombre de trains;
- nombre de voyageurs;
- couverture géographique.

Dans ce contexte, le représentant B-MS précise que l'éventualité de réouverture de guichets déjà fermés peut être envisagée!

Il précise encore que le métier doit évoluer et que les agents ne doivent pas uniquement vendre des titres de transport mais aussi être des guides en mobilité.

Nous intervenons afin de connaître les conséquences de cette restructuration pour le personnel.

Le nombre d'ETP, 765 au 1/01/2015, va diminuer à 440 ETP à l'échéance 2020.

Les départs naturels devraient suffire pour rencontrer cet objectif.

En 2015, 44 ETP quitteront l'entreprise et aucun contingent de recrutement n'est prévu.

Tenant compte de l'évolution du métier, et des efforts consentis par le personnel, nous insistons pour qu'une valorisation de la filière soit activée.

Le représentant B-MS précise le carcan budgétaire imposé à la SNCB qui ne laisse, selon lui, que peu de marge pour une quelconque valorisation.

Nous souhaitons encore des informations au sujet de l'éventuelle fusion de B-MS et B-EU.

Il nous est répondu que la décision a été prise et ratifiée au Conseil d'administration. La mise en place devrait être effective au premier avril 2015.

Nous prenons acte de l'information présentée en séance.

2. Proposition planning SCP 2015

Document approuvé.

3. Approbation des PV n° 1134 de la réunion du 19 septembre n° 1135 de la réunion du 1^{er} octobre 2014, n° 1136 de la réunion du 22 octobre 2014, n° 1137 de la réunion du

5 novembre 2014, n° 1138 de la réunion du 3 décembre 2014 et n° 1139 de la réunion du 14 janvier 2015

Nous formulons quelques remarques avant que les documents ne soient approuvés.

Octroi d'une prime annuelle pour l'année 2015

Le document est approuvé.

4. Allocation pour l'exercice de fonctions supérieures - Période minimum requise pour la fonction de sous-chef de secteur technique

Conformément aux engagements pris lors de la Sous-commission paritaire du 14 octobre 2014, la SNCB et Infrabel ont examiné l'annexe 3 au RGPS-Fascicule 523 – partie II – Chapitre VI qui traite des emplois donnant droit à l'allocation lorsqu'ils sont exercés par des remplaçants pendant une période minimum ininterrompue d'au moins 7 jours.

De cet examen, il ressort que la période minimum requise pour la fonction de sous-chef de secteur technique doit être fixée à 1 jour sur un même poste. Dès lors, l'annexe 3 doit être adaptée comme suit :

Biffer

I. Emplois donnant droit à l'allocation lorsqu'ils sont exercés par les remplaçants pendant une période ininterrompue d'au moins 7 jours dans un ou plusieurs postes.

- Sous-chef de secteur technique instruction – service de cour.
- Sous-chef de secteur technique instruction – traction.
- Sous-chef de secteur technique sous-stations et caténaires chargé des fonctions de répartiteur ES.
- Sous-chef de secteur technique traction électrique chargé des fonctions de répartiteur M
- Sous-chef de secteur technique travaux de voie ou contremaître de voie.

De même, le renvoi (1) : « *Toutefois, pour l'exercice de cette fonction par un ouvrier détenant un grade organique du niveau*

technique A4 ou supérieur, ou par un chef-ouvrier y assimilé, la condition d'au moins 1 jour sur un même poste est d'application » doit être biffé.

Ajouter

II. Emplois donnant droit à l'allocation lorsqu'ils sont exercés par des remplaçants pendant 1 jour (sur un même poste).

- Sous-chef de secteur technique (toutes spécialités confondues).

Le document est approuvé.

Présentation d'un candidat

Vu l'évolution du marché de l'emploi et les besoins en recrutement dans la catégorie du personnel d'accompagnement des trains, il est proposé d'étendre l'application de l'avis relatif aux métiers en pénurie à l'accompagnateur de trains et ceci pendant une période de six mois, notamment à partir du 1^{er} décembre 2014 jusqu'au 1^{er} mai 2015.

Le document est approuvé.

5. Évaluation des épreuves de sélection 2014

Nous prenons connaissance de ce document.

Adaptation du fascicule 548 - Règlement général des relations syndicales

Le document est approuvé.

6. Procédure de conciliation SPF ETCS

Le document précise les modalités d'organisation de cette concertation.

7. Dispositions statutaires et réglementaires en matière de pension de survie - Droit à la pension de survie – Suspension de la pension de survie – Allocation de transition

Il s'agit de l'application des dispositions légales en la matière.

Le document est approuvé.

8. Facilités de circulation - Conditions d'utilisation et gestion des irrégularités

Nous prenons connaissance de ce document.

9. Recrutement des jobistes - Vacances d'hiver 2014 + Recrutement des étudiants jobistes - Vacances de Pâques 2015

La ventilation des besoins SNCB est de 86 B-TC, 24 B-MS et 6 B-EU.

Le document est approuvé.

10. Conditions d'accès aux grades de conducteur de train, conducteur de manœuvre et opérateur conduite cargo

Suite aux nombreux échecs constatés lors de la formation, la SNCB propose de tester, lors de l'épreuve d'accès, la capacité des candidats à assimiler les matières dispensées lors de la formation. Outre les connaissances en électricité, en mécanique et en pneumatique, les connaissances des principes de base du freinage et de la signalisation seront également testées. Des syllabus reprenant ces principes de base seront disponibles dès l'inscription à l'épreuve.

Après un échange de vues, nous obtenons que :

- ce test ne soit pas éliminatoire ;
- l'analyse des raisons objectives des échecs à la formation soit réalisée au CNF ;
- le RGPS 501 ne soit pas modifié ;
- une période de test d'un an soit mise en place et évaluée par la SCPN.

11. Fonction de dépanneur Asset Management pour les besoins de la direction I - Asset Management (I-AM) - Création et conditions d'accès

Les perturbations qui se produisent sur les tronçons du réseau ferroviaire gérés par l'Area Centre de la direction I - Asset Management ont, le plus souvent, des conséquences sur l'ensemble du réseau. Beaucoup d'agents affectés à l'Area Centre n'habitent pas à proximité de leur siège de travail. Cela a pour conséquence que, lorsqu'ils doivent être rappelés en dehors des heures normales de service lors de dérangements ou de pannes, ils ne peuvent pas toujours être rapidement sur place afin d'identifier et

de lever au plus vite les dérangements au profit de la ponctualité du trafic des trains, il est proposé de disposer en permanence de personnel technique spécialisé, disponible à tout moment, utilisé dans un régime à 3 équipes successives, au sein de l'Area Centre de la direction I - Asset Management, dans la zone d'action des Services maintenance de Bruxelles-Midi et Bruxelles-Nord.

Dans ce cadre, HR Rail propose de créer la fonction de dépanneur Asset Management. Les agents exerçant cette fonction seraient sélectionnés parmi les techniciens électromécaniciens, techniciens principaux électromécaniciens et chefs-techniciens électromécaniciens - spécialité signalisation - de la direction I - Asset Management.

Nous intervenons pour rappeler notre opposition à la création de fonctions et souhaitons la création d'un grade tel qu'il existe à B-TC, dépanneur matériel roulant.

Le représentant d'Infrabel précise qu'il s'agit d'une expérience qui sera menée à la seule Area Centre afin de vérifier la faisabilité de cette proposition.

Nous obtenons qu'une période de test d'un an soit mise en place, évaluée par la SCPN dans la perspective de la création d'un grade.

Fonction de « Service Manager » au sein du Channel Terminal et du Terminal Intra-Schengen (SNCB - Europe - Bruxelles) - Création et conditions d'accès

Nous rappelons notre opposition à la création de fonctions.

Nouveau service pour la Deutsche Bahn à Bruxelles-Midi.

B-EU propose que des agents commerciaux soient affectés à des tâches d'information et d'accueil en faveur des voyageurs des ICE de pour compte de la DB. Il s'agit de 5 emplois statutaires.

Le document est approuvé.

12. Création du grade d'opérateur Logistic Services au sein de la direction B-Stations (B-ST)

Actuellement, des agents de grades divers sont utilisés dans les Post & Print Services centraux et régionaux de la direction B-Stations (B-ST).

Par souci d'uniformisation et suite à l'informatisation et à l'introduction de nouvelles technologies et méthodes de travail, HR Rail propose de créer le grade d'opérateur Logistic Services (rang 7). Les spécialités « Post Services » et « Print Services » seraient liées à ce nouveau grade. Les agents utilisés dans un Post & Print Services de la direction B-ST pourraient accéder à l'une des spécialités liées à ce nouveau grade au moyen d'une épreuve spéciale. Les titulaires du nouveau grade d'opérateur Logistic Services auraient accès aux épreuves fermées permettant le passage au grade d'assistant technico-administratif (rang 5).

Après un échange de vues, nous obtenons que d'autres agents de B-ST puissent participer à cette épreuve spéciale (p. ex. ceux qui sont affectés au service horticole).

13. Personnel de menuiserie: modernisation et modification des conditions d'accès

Afin d'éviter les obstacles rencontrés par le passé lors du recrutement de candidats ne détenant pas le diplôme requis pour l'accès à l'emploi de menuisier-ébéniste mais dont l'expérience et/ou les compétences acquises hors diplôme s'avèrent suffisante(s) pour satisfaire aux exigences de cet emploi, HR Rail propose, à la demande des utilisateurs, de modifier les conditions d'accès à ce grade et de permettre la prise en considération tant des qualifications acquises hors diplôme que de l'expérience significative de deux ans minimum pour l'accès à l'épreuve de ce grade.

Les candidats répondant à ces critères plutôt qu'à l'exigence de diplôme seraient soumis à un cv-screening avant d'être admis à l'épreuve.

HR Rail propose également une version modernisée de la rubrique d'ébéniste spécialisé.

Celle-ci prévoirait également la possibilité du passage des menuisiers-ébénistes vers le grade d'ébéniste spécialisé par le biais d'une épreuve fermée.

Le document est approuvé.

14. Conditions d'accès à la fonction de senior auditor

Nous refusons le document.

15. Conditions d'accès aux grades de chef d'équipe et chef d'équipe spécialisé

Les rubriques des grades de chef d'équipe et de chef d'équipe spécialisé n'ont plus été adaptées.

HR Rail propose de modifier et d'actualiser les conditions d'accès aux grades de chef d'équipe et chef d'équipe spécialisé. Les principales modifications portent sur :

- les matières et la nature de l'épreuve ;
- la période d'essai ;
- les conditions de régularisation.

Le document est approuvé.

16. Dispositions particulières prises à l'occasion de la transformation des métiers cargo en grades - agents stabilisés et allocation cargo

HR Rail propose de prolonger jusqu'à nouvel avis :

- la période de stabilisation des agents qui étaient titulaires d'un poste « métier cargo » qui possèdent un grade inférieur à celui du poste sur lequel ils sont utilisés et qui ont été stabilisés à leur demande sur leur poste transformé ;
- l'octroi de l'allocation « cargo ».

Le document est approuvé.

17. Document d'information: enquête fédérale – Déplacement domicile-lieu de travail - Plan de déplacement d'entreprise de la Région Bruxelles-Capitale

Nous prenons connaissance du document.

18. Règlement des mutations – Clôture des listes de candidats

Le document est reporté.

19. Document d'information: reclasse-

ment des conducteurs de train définitivement inaptes à leurs fonctions normales (B-TR) - Projet pilote

Le projet sera évalué en SCPN au mois de mai.

20. Document de suivi: entretien et nettoyage quotidien des gares et des points d'arrêts non gardés (B-ST) - Projet pilote

Point de la situation

1. L'ensemble de la procédure a été appliquée.
2. 83 agents ont été désignés.
3. Les besoins de B-ST n'ont pas été rencontrés complètement.
4. La procédure sera continuée pour les agents inaptes et les agents disponibles pour lesquels une réutilisation n'a pu être trouvée.

Ce projet est arrêté, les conclusions seront soumises à la SCPN.

21. Document d'information - Report des jours de crédit en 2015 pour la SNCB

L'avis 29 PR/1998, modifié par l'avis 38 HR/2004, et dont un rappel a été fait dans la circulaire 73 H-HR/2014, stipule que le nombre de jours de crédit reportés ne peut dépasser 35 jours à la fin de l'année.

Le Comité de Direction de la SNCB du 22/12/2014 a pris la décision d'accorder le report de plus de 35 jours de crédit en 2015.

Cette décision se base sur le fait que l'application stricte de la réglementation amènerait la suppression de 23.266 jours de crédit excédentaires.

Nous refusons ce document et rappelons que le Comité de Direction n'a aucune prérogative en matière de Statut du Personnel et de réglementation, il s'agit de compétences exercées par les organes paritaires.

22. Jours de crédit

Le dernier alinéa de la rubrique 2.2 de l'avis 29PR du 26 octobre 1998 amendé

par l'avis 38HR du 1^{er} octobre 2004 est remplacé par le texte suivant :

« À la demande de l'agent ou avec son consentement, l'octroi des jours libres demandés, y compris le solde de l'année précédente, pourra être reporté à l'année suivant celle au cours de laquelle ils devaient être octroyés. Le nombre de jours de crédit reportés ne pourra dépasser 48 ».

Nous refusons catégoriquement de traiter ce point.

23. Paiement de l'arriéré de congés compensateurs pour le personnel d'Infrabel

La Direction d'Infrabel propose, « à titre exceptionnel », le paiement des jours compensateurs en retard sur base de la situation au 30 septembre 2014, à 100 % du taux horaire indexé du traitement global (8h/jour).

Après débat, le représentant d'Infrabel propose le paiement sur base du volontariat, à partir du 16^e jour et liquidé à 125 %.

Nous n'acceptons pas cette proposition. Le dossier reviendra lors d'une prochaine réunion de la SCPN.

24. Avenant à la Convention cadre de mise à disposition du personnel statutaire des Chemins de fer belges auprès de THI Factory

La Convention a été adaptée en fonction d'éléments de facturation des prestations et de l'intégration de nouveaux éléments de rémunération (allocation aux moniteurs pour accompagnement des conducteurs et indemnité pour le personnel TGV et international pour périodes de repos).

Le PV complet ainsi que les documents inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés sur notre site www.cheminots.be.

Pierre Lejeune - Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Atelier - Réunion à l'ETF (Fédération européenne des transports)

Cette réunion s'est tenue le 14 janvier 2015 dans les locaux du Comité économique et social européen (CESE) à Bruxelles.

Le Président de l'ETF, Guy Greivelding, la Secrétaire générale adjointe de l'ETF, Sabine Trier, responsable de la section ferroviaire de l'ETF et un responsable juridique Xavier Martin ont participé aux débats de cette journée.

Différents syndicats venus des quatre coins de l'Europe se sont rencontrés pour débattre de l'avenir des ateliers dans le contexte de la libéralisation.

En ce qui concerne les ateliers, l'espace ferroviaire européen est, entre autres, réglementé par plusieurs directives et règlements européens.

Avant 2004, l'Europe a axé le déploiement de cet espace en légiférant exclusivement sur la sécurité ferroviaire.

À partir de 2004, le Règlement 881/2004 du Parlement européen et du Conseil a permis de mettre en place l'Agence ferroviaire européenne (l'ERA).

Ce n'est finalement qu'à partir de 2008, que la gestion de la maintenance a été prise en considération.

En 2011, les obligations en matière de maintenance des wagons et du matériel « voyageurs » sont mises en œuvre.

En août 2013, l'agence a publié, sur son site Web, un guide européen de 60 pages relatif aux différentes tâches qui incombent aux entreprises.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place une certification européenne par le biais de l'ECM « European Certification of entities in charge of Maintenance ». L'objectif, à terme, consistera à harmoniser les critères en matière de maintenance pour tous les Ateliers exerçant une activité fret ou voyageurs et ce, qu'ils soient « **privés ou publics** ».

Pour 2018, l'ERA (l'Agence Européenne Ferroviaire) s'étendra à une

certification obligatoire dans un premier temps aux métiers liés directement à la sécurité. Ensuite, à l'instar des conducteurs et des accompagnateurs de trains, la certification serait imposée à l'ensemble du personnel des Chemins de fer.

L'agence mettrait également en place un ECM (Engineering Conception Maintenance) sur tous les véhicules du « fret » avant de l'élargir vers 2018 au matériel « voyageurs ».

Quant aux GCU (General Contact for Use of wagons), ils auront pour mission de gérer les contrats entre les différents propriétaires de matériel.

Les organismes de certification devront être implémentés de manière uniforme, à tous les niveaux et pour l'ensemble des pays Européens.

Les ateliers devront être certifiés.

On observe une série de certifications en fonction du matériel à entretenir. Seuls les Ateliers possédant les certifications requises pourront entretenir les différents types de matériel.

Les autorités compétentes nationales devront s'assurer du bon déroulement de toutes ces mesures.

Les aspects économiques et sécuritaires devront être pris en compte prioritairement!

Il va de soi que la Commission européenne veut engager les États dans un processus de privatisation avec des cahiers de charge et une main-d'œuvre bon marché s'appuyant sur les appels d'offres.

Elle prétend que cela ne mettra pas la sécurité en péril. Nous sommes loin d'en être convaincus car les objectifs et les conséquences de la libéralisation sont incompatibles avec ces valeurs.

LA CER (Communauté européenne du Rail – les employeurs) garde une vision plus ambiguë en évoquant le droit à la concurrence pour tous les secteurs d'activités afin de permettre à d'autres opérateurs de venir sur notre réseau.

Reste tous les aspects du 4^e paquet ferroviaire en cours de débat au Conseil et au Parlement européen.

Tout comme la refonte du 1^{er} paquet ferroviaire, il devrait prévoir l'accès libre des ateliers aux entreprises concurrentes. Ceux-ci seront donc accessibles pour effectuer leurs travaux d'entretien...

En tout état de cause, la Commission européenne privilégiera les prestataires de services au détriment des chemins et de leur grande expertise en matière ferroviaire.

Selon nous, la cohésion du système existant dans les entreprises ferroviaires historiques doit être maintenue pour garantir une sécurité optimale.

Le 22 avril prochain, nous verrons bien quels seront les moyens que ce groupe de travail consultatif de l'ETF pourra mettre en œuvre dans l'intérêt des travailleurs occupés dans nos ateliers.

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national*



Défendre notre Caisse de soins de santé

La députée N-VA, Valérie Van Peel, veut s'en prendre à la caisse des soins de santé des cheminot(e)s et de leurs familles en déposant un projet de loi.

L'objectif est d'autant plus contestable qu'il s'inspire forcément de l'idéologique « ultralibérale » et qu'il n'a donc d'autre but que de démanteler le Statut des cheminots en s'attaquant à leur mutuelle.

Aussi, il est important de rappeler aux affilié(e)s combien il est important de préserver cette caisse des soins de santé qui, faut-il le rappeler, est intimement liée aux deux autres caisses des œuvres sociales dont bénéficient les cheminot(e)s. Or, nos trois caisses « indissociables » sont basées, en ce y compris la retenue, sur la solidarité entre tous les travailleurs du rail. Elles sont répertoriées au Chapitre X – Œuvre sociale du Statut du personnel.

Nous trouvons particulièrement troublant que la Députée motive son projet en évoquant le libre-choix bien qu'il existe une jurisprudence suite à un recours avorté devant la cour constitutionnelle. Il va sans dire que la N-VA est coutumière de ce type de projet qu'elle a déjà introduit plusieurs fois ces dernières années. On doit se poser la question de savoir pourquoi ce parti qui prône le séparatisme s'acharne tant sur l'un des symboles de notre entreprise nationale? Se poser la question, c'est sûrement y répondre!

Nous avons voulu vous apporter tout notre éclairage sur les avantages qu'engendre la mutuelle des cheminot(e)s, notamment, en apportant le droit à des soins santé de qualité dispensés, grâce aux mécanismes de solidarité, aux plus faibles.

Il faut savoir que la caisse de soins de santé a vu son nombre de bénéficiaires se réduire au fil des années et des restructurations successives. La SNCB qui occupait en 1980 presque 68 000 agents en activité ne compte plus que 34 000 agents aujourd'hui. En revanche, à défaut de recrutements, elle compte 141 000 pensionnés dont 15 000 bénéficiaires de plus

de 80 ans. Cette différence n'est pas sans conséquences sur le coût moyen par bénéficiaire dont se sert la N-VA pour apporter du crédit à son projet. Mais cette variable pourrait s'inverser à condition d'avoir la volonté de recruter du personnel.

Mais qui sont-ils pour s'en prendre, sans sourciller, à des personnes ayant un âge aussi respectable, des veufs & veuves, des orphelins et des handicapés pour lesquels un accompagnement est loin d'être superflu. Ce manque d'humanité, cette chasse aux sorcières et cette froideur qui les animent n'est pas sans rappeler des périodes sombres de notre histoire.

Tous les agents et pensionnés de retraite et de survie sont obligatoirement inscrits à la CSS (et au fonds des œuvres sociales) ainsi que leurs personnes à charge. Ces organes sont gérés paritairement, en bon père de famille, tant par la Société que par les représentants du personnel.

Les cotisations au Fonds des Œuvres sociales sont :

- pour les agents de 0,47 % de la rémunération ;
- pour les pensionnés de retraite et de survie de 0,83 % de la pension assorti d'un plancher.

Les avantages Fonds des Œuvres sociales sont :

- des compléments de soins de santé (80 % des dépenses) ;
- des vacances pour enfants et pensionnés ;
- les loisirs du personnel (intellectuels et sportifs) ;
- des avantages sociaux (garderies, gardes d'enfants malades, plaine de jeux et stages, aide aux personnes handicapées, soutien aux personnes à petits revenus, prêts d'études, aide familiale et ménagère, aide sociale...);
- l'assurance hospitalisation gratuite en faveur des titulaires CSS (agents

en activités ainsi que les pensionnés) et de leurs personnes à charge couvrant la chambre à 2 lits pour ce qui n'est pas couvert par le FOS à savoir, les prés et post-hospitalisation, les maladies graves et les suppléments à charge du patient au-delà des tickets modérateurs légaux.

Les primes d'assurance sont prises en charge entièrement par HR Rail.

La N-VA s'attaque :

À nos jeunes

Le don à la naissance; les prestations familiales; le don à la rentrée scolaire; le prêt d'études; les classes de dépaysement; les garderies d'enfants durant les vacances d'été; les plaines de jeux et stages; les vacances des enfants; l'accompagnement psychologique des enfants; l'orthodontie; les centres de jour pour enfants handicapés; les vacances d'enfants handicapés et enfants diabétiques; le placement d'enfants handicapés; le don de fin d'année aux enfants handicapés; la pension d'orphelins sans oublier la St Nicolas...

À tous les Cheminots affiliés à la Caisse de soins de santé

Les dépenses onéreuses; le transport des maladies; la convalescence; le matériel médical; le matériel d'incontinence; les soins par pédicure; les soins et prothèses dentaires; les lunettes et lentilles de contact; les appareils auditifs; les chaussures et semelles orthopédiques; la logopédie; l'accompagnement psychologique d'un enfant; eurocross; abonnement à un club sportif.

À la solidarité sociale

Tout d'abord, elle dispose d'un réseau d'assistants sociaux répartis en 18 cantons couvrant le territoire national. Ils sont le principal trait d'union entre les bénéficiaires et les services qui peuvent leur venir en aide. Leur domaine d'activité est très vaste : soutien psychologique et social, aide en cas de difficultés financières ou administratives ou

lorsqu'une famille est éprouvée par la maladie, l'accident, le deuil.

Les Assistantes sociales reçoivent les bénéficiaires du FOS lors de permanences organisées dans les

différents cantons. Ils font également des visites à domicile lorsque les circonstances l'imposent. Leur rôle est primordial au sein des œuvres sociales.

Sachez que la CGSP-ACOD n'accep-

tera jamais la remise en cause de notre Caisse de soins de santé et qu'elle mettra tout en œuvre pour combattre cette attaque purement idéologique

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national*

Régionale de Charleroi - Conférence-Débat

Le Comité de Pensionnés Cheminots de la CGSP Régionale de Charleroi organise une Conférence-Débat, le mercredi 18/03/2015 à 9h30, rue de Montigny 42 – Charleroi – Salle 1.

Ordre du jour:

Actualité nationale: Michel Abdissi, Président national.

Actualité régionale: Vincent Pestieau, Secrétaire permanent.

Commentaires sur notre Sécurité sociale: Claudy Deschaepmeester, Secrétaire national.

Nous vous attendons nombreux à cette Conférence-Débat.

*J.-M. Rosy, Président
P. Sandri, Secrétaire*

Régionale de Liège - Visite de La Louvière

Les Pensionnés et Prépensionnés Cheminots de Liège organisent une visite de La Louvière, le vendredi 22 mai 2015.

- Inscription avant le 1/05/2015.

- La somme de 30 €/pers. est à verser au compte: BE17 0682 4320 7521 (communication: La Louvière).

- Le versement vaut inscription.

Le Comité

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Plus que jamais : la lutte continue
- 4 / Immigration • Mensonges et fantasmes sur l'immigration
- 7 / Le mot qui pue • Politique
- 8 / IRB • Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Je suis rouge de colère – Ne touche pas à ma Caisse !
- 10 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 4 février 2015
- 14 / Atelier - Réunion à l'ETF (Fédération européenne des transports)
- 15 / Défendre notre Caisse de soins de santé
- 16 / Régionale de Charleroi • Conférence-Débat
/ Régionale de Liège • Visite de La Louvière

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11